RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00766
Numéro SIREN : 479 619 454
Nom ou dénomination : ABBACLOUD

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2018 sous le numéro de dépôt A2018/000674

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE

625895

Dénomination : ABBACLOUD
Adresse : 46 rue de la Télématique Immeuble le Polygone 42000 Saint-etienne -FRANCE-

n° de gestion : 2008B00766
n° d'identification : 479 619 454

n° de dépôt : A2018/000674
Date du dépôt : 02/02/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 27/01/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

625895

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint Etienne - CS 50228 36 rue de la Résistance
42006 SAINT-ETIENNE Cedex 1
Tél : 04 77 43 97 97 - Fax : 04 77 32 20 96

B.V.F.D.
Bertheas•Vitrolles•Druenne•Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane •
BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . www.bertheasvitrolles.com

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 2008 B 766
le : 02 FEV. 2018
N° dépôt : 674
Visa du greffier :

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ABBACLOUD
Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros
Siège social : 46 rue de la Télématique - Immeuble le Polygone
42000 SAINT ETIENNE
479 619 454 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JANVIER 2018

L'an 2018, le samedi 27 janvier, à 11 heures, au siège social,

Monsieur Michel DULAC,
demeurant 61 Avenue de la Croix de Bois, 42210 CRAINTILLEUX,

Associé unique et Président de la société ABBACLOUD,

A pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social de 6 000 euros au profit de l'Associé unique,
- Modification des articles 6 et 7 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide la réalisation d'une réduction du capital social d'une somme de 6 000 euros, pour le ramener de 7 000 euros à 1 000 euros, au profit de l'Associé unique par voie de remboursement.

L'Associé unique décide de réaliser cette réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des 370 actions d'un montant de 16,216 euros qui passe ainsi de 18,9189 euros à 2,7027 euros.

La réalisation de cette réduction de capital est subordonnée à l'absence de toutes oppositions de créanciers ou, en cas d'oppositions, au rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce, ou encore à la constitution de garanties si la société en offre et si elles sont jugées suffisantes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital décidée dans la décision précédente, de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il sera ajouté le paragraphe suivant :

« Aux termes de décisions de l'Associé unique en date du 27 janvier 2018, le capital social a été réduit d'une somme de 6 000 euros au titre d'un remboursement à l'Associé unique et diminution de la valeur nominale des actions ».

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le texte de cet article est supprimé et remplacé par le suivant :

« Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 €).

Il est divisé en trois cent soixante (370) actions, entièrement libérées et de même catégorie, appartenant toutes à l'Associé unique ».

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au Président aux fins de réaliser la réduction de capital, de procéder au remboursement du montant de la réduction de capital par la diminution de la valeur nominale des actions à son profit et accomplir les formalités requises.

Il confère également tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qui ne sont pas réservées à la Direction Générale.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Michel DULAC

ARDIACEL D sas
Le Polygone - 46 rue de la Télématique
F-42100 SAINT ETIENNE
+33 603 268 [illegible] RCS 479619454 00057